

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/091

OBJET : Acquisition sur la commune de HATTEN – BN184AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a sollicité l'EPF pour l'accompagner dans l'acquisition d'un ensemble de 73 parcelles agricoles situées à HATTEN et nécessaires à l'aménagement d'un parc d'activités dédié à l'exploitation du lithium. Ce projet, fruit d'un travail engagé depuis 2021 par la communauté de Communes pour étudier la faisabilité opérationnelle d'un « parc d'activité d'excellence » pour mettre à profit cette ressource stratégique, a fait l'objet d'un accord financier lors du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace du 11 février 2026.

Toutefois, à la suite de ce Conseil d'Administration, une parcelle à acquérir, cadastrée section 17 numéro 230, d'une surface 35,32 ares, a été omise dans la délibération *ad hoc*.

Par ailleurs, afin de rendre possible l'acquisitions des parcelles cadastrées section 16 numéros 139, 140, 145, 197, 199, 201 et 203, d'une surface totale de 363,15 ares, il a été convenu avec les propriétaires concernés de procéder à un échange de ces dernières (valorisé à 281

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/091

OBJET : Acquisition sur la commune de HATTEN – BN184AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le
23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

625,50 €, conformément au prix de 700 € de l'are hors indemnités proposées pour le restant des parcelles à acquérir) contre deux parcelles agricoles également situées à HATTEN, lieudit Bueller, et cadastrées section 12 numéros 31 et 32, d'une surface totale de 686,80 ares, valorisées à 48 076,- € (soit 70 € de l'are) auxquelles s'ajoutera une soulte d'un montant de 233 549,50 €.

Aussi, il est demandé aux administrateurs de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt :

- du bien situé à HATTEN, lieudit chemin d'exploitation et cadastré section 17 parcelle numéro 230, d'une superficie totale de 35,52 ares, au prix de 700 € de l'are, auquel s'ajouteront les indemnités agricoles ;
- Des parcelles de terre situées à HATTEN, lieudit Bueller, et cadastrées section 12 numéros 31 et 32, d'une surface totale de 686,80 ares, au prix de 48 076,- €, auquel s'ajouteront 4 615,30 € TTC de frais, en vue de les échanger contre les parcelles cadastrées section 16 numéros 139, 140, 145, 197, 199, 201 et 203, d'une surface totale de 363,15 ares et une soulte d'un montant de 233 549,50 €, sous réserve d'une délibération du conseil communautaire en ce sens.

DELIBERATION N° 2026/091 – BN184AA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courriel de sollicitation adressé par la Communauté de communes de l'Outre-Forêt à l'EPF d'Alsace le 20 mars 2025,

Vu l'avis des domaines rendu le 17 mai 2024, sous numéro 2024-67184-30286,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt du 28 janvier 2026 sollicitation l'acquisition et le portage des parcelles objet de la présente et approuvant les dispositions de la convention de portage foncier de l'EPF d'Alsace ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace en date du 11 février 2026 donnant un accord financier, par dérogation à l'estimation des Domaines, de par le caractère exceptionnel de l'opération, pour l'acquisition par l'EPF, pour le compte de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, d'un ensemble de 73 parcelles de terre agricole situées à HATTEN, lieudit « Lichthirsch », «

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/091**OBJET :** Acquisition sur la commune de HATTEN – BN184AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Aschbruch », « Grassweg », « Esch », « Buechel », figurant au cadastre sous section 16 numéros 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 31, 32, 39, 40, 41, 139, 140, 145, 174, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 184, 186, 188, 189, 190, 192, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 204, 206, 207, 212, 216 et section 17 numéros 160, 164, 172, 173, 174, 175, 229, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 364, 365 et section C numéro 192, d'une superficie totale de 46 ha 29 a 02 ca, au prix maximum de 3.240.314 € (soit 700 € de l'are), auquel s'ajouteront les indemnités agricoles ;

Vu l'avis des domaines rendu le 25 février 2026, sous numéro 2026-67184-04962,

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt :

- du bien situé à HATTEN, lieudit chemin d'exploitation et cadastré section 17 parcelle numéro 230, d'une superficie totale de 35,52 ares, au prix de 700 € de l'are, auquel s'ajouteront les indemnités agricoles ;
- Des parcelles de terre situées à HATTEN, lieudit Bueller, et cadastrées section 12 numéros 31 et 32, d'une surface totale de 686,80 ares, au prix de 48 076,- €, auquel s'ajouteront 4 615,30 € TTC de frais, en vue de les échanger contre les parcelles cadastrées section 16 numéros 139, 140, 145, 197, 199, 201 et 203, d'une surface totale de 363,15 ares et une soulte d'un montant de 233 549,50 €, sous réserve d'une délibération du conseil communautaire en ce sens.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/091

OBJET : Acquisition sur la
commune de HATTEN –
BN184AA

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN